

PROCES VERBAL
SEANCE DU 26 JUIN 2024
Convocation du 21 juin 2024

L'an deux mil vingt- quatre le vingt six du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissières dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc FOUCON, Maire.

Présents : MM. CHABAUD Yvette, CHASSOUANT Evelyne, GARDELLE Marie-Christine, JOLLY Evelyne, LELONG Dominique, BORG Christian, BOSSY Michel, FOUCON Marc, LIBOUREL Jean- Brice, LOPEZ Didier, MEYRONNET André

Absents ayant donnés procuration : MM AIGON Marcel à BORG Christian

Absents : MM. / CAMPSERVEUX Sylvie, DESCHAMPS Philippe, CLAUSSE Serge

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Marc FOUCON, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Marc FOUCON, Maire est désigné pour remplir cette fonction

1

Approbation du PV du conseil du 10 avril 2024 :

Le PV du conseil du 10 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Travaux sur la ligne haute tension par RTE

Le Maire expose que des représentants de RTE sont venus présenter des travaux de remplacement des supports de la ligne HT qui traverse la commune (nouveaux câbles, nouveaux pylônes juste à côté des deux pylônes actuels). En ce qui concerne les deux pylônes qui se situent sur notre territoire les parcelles communales B294, B350, B374 et B379 seront toujours concernées.

Une convention sera prochainement soumise au conseil municipal pour approbation.

Instauration de la taxe de séjour

Le Maire rappelle qu'après avoir été brièvement exercée par la communauté de communes au titre de ses compétences, la taxe de séjour a été redonnée aux communes par la dite communauté.

Jusqu'à présent la commune de Boissières n'avait pas institué de taxe de séjour mais le tourisme se développant, le maire propose de la mettre en place suivant le tableau ci-après :

Types d'hébergement	Tarifs à la nuité
Terrains de camping 3 étoiles ou plus	0.55 €
Hôtel, meublés, chambres d'hôtes 4 étoiles ou plus	1.50 €
Hôtel, meublés, chambres d'hôtes 3 étoiles	1.00€
Hôtel, meublés, chambres d'hôtes 2 étoiles	0.90€
Hôtel, meublés, chambres d'hôtes 1 étoile	0.75€
Meublés, chambres d'hôtes sans étoile	0.80€
Hébergements sans classement ou en attente de classement	5%

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2024

Mesdames Evelyne JOLLY et Evelyne CHASSOUANT ayant des responsabilités dans les deux associations faisant l'objet de la présente délibération le Maire les invite à se retirer. (le quorum reste atteint). Après examen des dossiers de demandes de subvention présentés par l'association « Batifoll » d'une part et l'association « les Boissières » d'autre part, le Maire propose d'accorder 1000€ à chacune d'entre elles au titre de l'année 2024. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2

Décision modificative budgétaire 2024 / Budget principal M57

Mesdames JOLLY et CHASSOUANT ayant réintégré le conseil, le Maire expose que suite à un oubli d'épargne de 36 centimes par le service des finances publiques en 2022, il est demandé à la commune de procéder à une modification budgétaire. Au cas où... le maire propose de retenir une somme supérieure à ces 36 centimes soit 500€.

Le Maire propose au Conseil Municipal les modifications budgétaires suivantes :

Article	Désignation	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Section de Fonctionnement			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		500.00€
60632	Fournitures de petit équipement	500.00€	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires indiquées ci-dessus.

Approbation et intégration des amortissements du budget de l'eau et de l'assainissement exercice 2024

M. Meyronnet, 1^{er} adjoint et délégué aux finances, expose que, contrairement au budget général (M57) des communes de moins de 3500hts, le budget assainissement (M49), est soumis au régime des amortissements. Le service des finances vient de s'apercevoir que ceci n'avait jamais été fait dans nos budgets. Il s'agit donc de régulariser la situation.

Le conseil approuve cette régularisation à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation du rapport d'activité 2023 sur l'assainissement

Le maire s'assure que chaque conseiller a bien été destinataire de ce rapport et demande s'il y a des questions ou des remarques y afférentes. Dans la négative il soumet le rapport au conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

Une discussion s'ouvre sur la conduite à tenir suite au rejet par le Tribunal Administratif de Nîmes de l'arrêté préfectoral d'expropriation concernant le 69 rue Basse. Le maire a sollicité un rdv auprès de la préfecture.

La séance est levée à 20h30

<u>Le Maire,</u> FOUCON Marc,			
MEYRONNET André		LIBOUREL Jean Brice	
LOPEZ Didier		JOLLY Evelyne	
DESCHAMPS Philippe		GARDELLE Marie-Christine	
BORG Christian		LELONG Dominique	
BOSSY Michel		AIGON Marcel	
CHASSOUANT Evelyne		CAMPERVEUX Sylvie	
CLAUSSE Serge		CHABAUD Yvette	